

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/194

BROCANTE DU CENTRE SOCIO-CULTUREL
INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT RUE DE MILLAM, DES ACACIAS, DES
MARGUERITES, DES GLAÏEULS, DES ANEMONES ET ROTONDE DES JACTINHES

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et le code de la route

Considérant que le CENTRE SOCIO-CULTUREL « ESPACE ST-GILLES » DE WATTEN organise le DIMANCHE 29 SEPTEMBRE 2024 une brocante et, qu'il convient donc de prendre des mesures pour faciliter le bon déroulement de cette manifestation et éviter les accidents

ARRÊTE

Art 1 : Le stationnement et la circulation de tous les véhicules (sauf véhicules de secours) seront interdits du SAMEDI 28 SEPTEMBRE 2024 à 06 h 00 au DIMANCHE 29 SEPTEMBRE 2024 à 19 h 00 :

- rue de Millam (de son intersection avec la rue St-Antoine à son intersection avec la rue de Wattendam) ; rue des Acacias ; rue des Marguerites ; rue des Glaïeuls ; rue des Anémones ; rotonde des Jacinthes.

Art 2 : Le stationnement sera interdit rue de Wattendam le DIMANCHE 29 SEPTEMBRE 2024 de 06 h 00 à 19 h 00.

Art 3 : Les panneaux relatifs à ces interdictions et aux déviations qu'elle entraîne seront mis en place par les organisateurs.

Art 4 : Les prescriptions des articles 1 et 2 entreront en vigueur dès la pose des panneaux de signalisation réglementaires.

Art 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur l'adjudant de gendarmerie de Watten.

Fait à WATTEN, le 19/08/2024

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.